



## Entente de service

Entre :

ÉCOLE

FORMATEUR

## Description du service

**Titre :** Formation sur le développement moteur par le jeu actif en contexte de milieu de garde scolaire.

**But :** Offrir aux jeunes enfants d'avantages d'occasions d'amorcer des jeux où ils seront physiquement actifs et de vivre des expériences diversifiées et plaisantes Afin d'assurer un changement de pratique chez le personnel éducateur.

- Objectifs :**
- Mettre en lumière l'importance du développement moteur sur la santé, la réussite éducative et l'acquisition de saines habitudes de vie ;
  - Augmenter les connaissances sur le développement moteur chez l'enfant de la petite enfance à l'âge scolaire ;
  - Soutenir la planification et réaliser différentes expériences et activités pour encourager les enfants à bouger quotidiennement ;
  - Transmettre à l'équipe le plaisir de bouger avec les enfants !

**Messages :** La formation s'inscrit dans un processus de changement dans l'ensemble de l'école pour offrir aux enfants des environnements favorables au développement moteur par le jeu actif.

**Quel est le changement souhaité en lien avec cette formation :**

**Quelles sont vos attentes envers cette formation ?**

**Formule proposée :** Une rencontre préparatoire avec la direction ainsi que la technicienne en service de garde est obligatoire. La participation d'un enseignant est fortement recommandée. La formation est offerte à l'ensemble du personnel, incluant les surveillantes, en deux modules de 3 h. La technicienne en service de garde ainsi que la direction doivent obligatoirement être présentes lors de ces rencontres. Des rencontres de suivis seront planifiées par la suite avec votre conseiller en promotion-prévention.

**Rencontre préparatoire :**

**Date et heure Module 1 :**

**Date et heure Module 2 :**

Lieu :

Nombre de participants :

**Modalités :** Le service de garde s'engage à suivre les deux modules de formation dans une période de 1 an, incluant un intervalle de deux à trois mois entre chaque module.

**Attendu que :** Les 2 parties s'engagent à aviser la personne-ressource, dans le cas d'une annulation, et ce, dans les quinze (15) jours précédant la date prévue de la tenue de la journée de formation.

**Acceptation de la proposition : OUI      NON**

Date :

Signature